



Tout citoyen peut visiter l'Assemblée Nationale et assister aux débats dans l'Hémicycle. Pour cela, il vous suffit de faire votre demande auprès de mon secrétariat (une réservation auprès de votre Député est effectivement nécessaire).

Pour assister à une séance dans l'hémicycle :

Sur présentation d'une pièce d'identité, un billet de séance sera alors mis à votre disposition au 33, Quai d'Orsay (entrée de l'Assemblée Nationale) pour vous permettre d'assister aux questions au gouvernement (les mardis et mercredis de 15H à 16H - à réserver au moins trois semaines à l'avance) ou à une séance de discussion d'un texte (mardi, mercredi et jeudi - réservation groupe plusieurs semaines à l'avance).

Pour visiter l'Assemblée Nationale (hors séances) :

Le Palais Bourbon étant d'abord le lieu de travail des députés, il ne peut être visité que les jours où l'Assemblée ne siège pas. Si l'horaire retenu pour la visite coïncide avec une séance publique, les groupes sont conduits dans l'hémicycle pour y assister.

Les visites débutent par la diffusion d'un film de 12 minutes sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale et le rôle des députés. Les salons attenants à l'hémicycle (Pujol, Delacroix, Casimir-Perier), la salle des Mariannes, la salle des conférences, la bibliothèque décorée par Delacroix, l'hémicycle, ainsi que la Galerie des Fêtes sont ensuite présentés aux visiteurs.

Des visites guidées et commentées sont organisées pour des groupes allant jusqu'à 50 personnes (scolaires, associations...), invités par leur député. Elles sont gratuites et durent environ une heure trente.

Le nombre de visites guidées étant limité pour chaque député, je vous invite à faire votre demande le plus tôt possible, auprès de Sébastien Bonjour à Champagnole.

Téléphone : 03 84 52 05 13 - marie-christine.dalloz390@orange.fr